Nations Unies S/PV.8129



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8129e séance

Vendredi 8 décembre 2017, à 15 heures

New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d’Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Orrenius Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez Álvarez

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

17-42744 (F)







La séance est ouverte à 15 h 10.

Minute de silence

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à condamner avec la plus grande fermeté l'attaque scandaleuse, meurtrière et absolument inacceptable qui a visé les soldats de la paix des Nations Unies la nuit dernière en République démocratique du Congo. D'après les informations dont nous disposons, au moins 14 Casques bleus tanzaniens ont été tués et plus de 50 autres auraient été blessés. Les membres du Conseil de sécurité présentent leurs condoléances les plus sincères aux familles des victimes, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement tanzaniens. Ces courageux soldats de la paix agissaient en vertu du mandat que leur avait confié le Conseil pour assurer au peuple de République démocratique du Congo un avenir plus sûr. Nous rendons hommage au sacrifice ultime qu'ils ont consenti pour aider la cause de la paix.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever pour observer une minute de silence en hommage aux victimes.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Mali et de la Mauritanie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/1022, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2391 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Delattre (France) : Qu'il me soit permis de commencer en soulignant combien nous nous sentons proches aujourd'hui de l'ensemble des Casques bleus tués dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de leurs familles, de la Tanzanie et de l'ensemble des proches de ceux qui ont perdu la vie au service des Nations Unies. Au nom de France, je voudrais exprimer à nouveau, avec nos plus sincères condoléances, notre sympathie profondément attristée à l'ensemble du Gouvernement et du peuple tanzaniens.

La France salue l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 2391 (2017), qui prévoit un soutien opérationnel et logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en faveur de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Grâce à ce texte, les forces de sécurité des États du G5 Sahel opérant sur le territoire malien dans le cadre de la Force conjointe pourront bientôt bénéficier du soutien de la MINUSMA en matière de ravitaillement, d'évacuation médicale ou encore de moyens de génie. Ce soutien jouera un rôle fondamental pour renforcer l'efficacité et la portée des opérations de la Force conjointe, car il sera apporté directement sur le terrain, contrairement aux financements bilatéraux. Il répondra aux intérêts de la MINUSMA, qui a tout à gagner d'une Force conjointe à même de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés. Il sera entièrement financé par des contributions volontaires internationales, centralisées au sein d'un mécanisme hébergé par l'Union européenne. Il sera mis en place selon des modalités garantissant l'absence de tout impact négatif sur la capacité de la MINUSMA à mettre en œuvre son mandat et à assurer la sécurité de ses personnels, ce qui constitue pour nous un point fondamental.

Il convient que l'accord technique entre le G5 Sahel, l'ONU et l'Union européenne, sur lequel ce soutien reposera, soit conclu dans les meilleurs

délais. Et je suis très heureux de saluer l'ensemble des ambassadeurs ici représentant les pays du G5 Sahel, qui sont autant de collègues et d'amis.

Mais la résolution que nous venons d'adopter ne se borne pas à créer un lien opérationnel entre la Force conjointe du G5 Sahel et la MINUSMA. Dans le prolongement de la résolution 2359 (2017), cette résolution du Conseil de sécurité marque des progrès importants sur cinq autres points.

D'abord, elle salue une nouvelle fois, de manière claire et forte, la détermination des pays du G5 Sahel à unir leurs efforts pour lutter contre la menace terroriste. La résolution 2391 (2017) reconnaît les progrès significatifs accomplis à cet égard en quelques mois seulement, et appelle chacun à prendre ses responsabilités pour que la Force conjointe atteigne au plus tôt la pleine capacité opérationnelle. Il s'agit d'un point déterminant pour la suite.

Deuxièmement, cette résolution reconnaît l'autorisation dont bénéficie la Force conjointe, sur la base du mandat accordé par l'Union africaine, et encourage le G5 Sahel à poursuivre ses efforts pour inscrire son initiative dans le cadre de son environnement régional et international, à travers la tenue régulière de réunions du Groupe de soutien.

Troisièmement, elle entérine le rôle de coordination des contributions internationales, joué par l'Union européenne, à la demande des États du G5 Sahel.

Quatrièmement, rappelle que la Force conjointe du G5 Sahel ne saurait être un succès sans des efforts concomitants sur le terrain du développement et sans le respect d'exigences fondamentales en matière de respect des droits de l'homme. Et elle appelle les États du G5 Sahel à mettre en place un cadre de conformité à cet égard, et l'ensemble des partenaires du G5 Sahel, au premier rang desquels figurent bien évidemment les Nations Unies, à soutenir sa mise en œuvre.

Cinquièmement, enfin, cette résolution affirme avec force qu'il ne saurait y avoir de stabilité durable au Sahel sans une mise en œuvre pleine et effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et met l'ensemble des parties maliennes face à leurs responsabilités, au lendemain de la création du régime de sanctions mis en place par la résolution 2374 (2017).

Cette résolution marque donc une étape nouvelle, importante et nécessaire, dans le soutien apporté par le Conseil de sécurité au G5 Sahel. Elle constitue en effet un tournant, car nous ouvrons ensemble la voie à un soutien des Nations unies à la Force conjointe, qui est l'une des conditions de son efficacité sur le terrain.

Il y a quelques mois seulement, l'idée que le Conseil s'accorde sur la mise à profit des moyens de la MINUSMA pour soutenir la Force conjointe était simplement inenvisageable. Si elle l'est aujourd'hui, c'est parce que nous avons, ces dernières semaines, collectivement travaillé d'arrache-pied, sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2017/869), de la mission du Conseil au Sahel et de la séance ministérielle du mois d'octobre (voir S/PV.8080), pour identifier les bases d'un consensus possible, dans le cadre d'une approche progressive et coopérative. Je voudrais remercier l'ensemble des équipes, y compris la mienne, qui ont travaillé avec beaucoup d'obstination et de détermination pendant ces longues semaines.

Cette résolution est donc non seulement un succès pour la Force conjointe du G5 Sahel, mais également pour le Conseil de sécurité, qui démontre sa capacité à apporter une réponse de substance à l'une des menaces principales à la paix et la sécurité internationales que connaît le monde d'aujourd'hui. Elle illustre le consensus qui existe désormais autour de cette table à l'égard de l'importance, pour la communauté internationale, de soutenir les pays africains qui s'unissent pour lutter contre le terrorisme. C'est une cause en laquelle la France croit profondément et qu'elle continuera à porter, à New York comme ailleurs, avec toute son énergie.

Je voudrais, comme je l'ai dit, remercier l'ensemble des délégations du Conseil de sécurité pour leur engagement, avec un mot de remerciement particulier pour ma collègue et amie des États-Unis, l'Ambassadrice Nikky Haley, avec qui nous avons eu un dialogue franc et constructif, et je crois productif, tout au long de cette négociation.

Cette résolution nous met ainsi collectivement en position favorable pour parcourir ensemble le chemin important qui reste encore devant nous. Le mécanisme de l'accord technique, rendu nécessaire par les contraintes qui s'imposent aujourd'hui au Conseil, n'est pas celui qui recueillait notre préférence initiale. Il constitue toutefois une base solide pour progresser vers davantage, sur le fondement des rapports à venir du Secrétaire général tous les six mois, pour autant que les États du G5 Sahel continuent à prendre les mesures nécessaires pour progresser vers la pleine opérationnalisation de la Force conjointe et tirent profit du soutien qui leur est déjà apporté pour enregistrer de

premiers succès sur le terrain. La France reste en effet plus que jamais convaincue que l'ONU a un rôle central à jouer dans le soutien international à la Force conjointe, pour des raisons de principe tout d'abord, du fait de notre profond engagement en faveur du multilatéralisme et de la centralité du rôle de l'ONU, mais aussi pour des raisons d'efficacité, car nous sommes convaincus que l'ONU nous offre un cadre existant et fonctionnel pour coordonner nos efforts de la manière la plus rationnelle possible.

La menace sécuritaire qui pèse sur le Sahel nous concerne tous, du fait de ses implications sur la paix et la sécurité internationales. La Force conjointe du G5 Sahel est la bonne réponse à cette menace. Il est donc essentiel que le G5 Sahel et la communauté internationale sachent saisir ensemble cette opportunité. Notre responsabilité au sein du Conseil est d'apporter à la Force du G5 Sahel un soutien à la hauteur des enjeux. Nous avons aujourd'hui franchi un pas important en ce sens et nous devons continuer d'avancer collectivement et résolument sur ce chemin exigeant, avec le même esprit d'ambition et de consensus qui nous a permis de parvenir, ensemble, au résultat d'aujourd'hui.

Les membres peuvent compter sur la détermination de la France à cet égard. Mon pays restera mobilisé à tous les niveaux en soutien du G5 Sahel et accueillera dès la semaine prochaine une réunion de haut niveau destinée à accélérer l'opérationnalisation de la Force et la mise en place de ses appuis.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos sincères condoléances aux familles des 14 Casques bleus tanzaniens qui ont été tués et notre sympathie aux quelque 40 personnes blessées dans l'attaque perpétrée la nuit dernière dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous sommes horrifiés par ce lâche attentat contre ceux qui étaient là pour protéger les plus vulnérables.

Le terrorisme et l'extrémisme violent causent d'énormes souffrances humaines chaque jour. Aucun État membre du Conseil de sécurité n'est épargné. Au Sahel, les extrémistes violents – souvent en ligue avec des réseaux criminels organisés transnationaux – lancent contre les civils et les soldats de la paix des attaques meurtrières dont les conséquences se font sentir dans toute la région et au-delà. La création de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) par des États attachés à la sécurité dans la région atteste d'une véritable réactivité à cette menace. Le rôle de chef de file joué par les pays africains restera essentiel à cet effort à long terme; de leur côté, les États-Unis continueront de chercher les moyens de promouvoir la résilience économique et la sécurité des civils en appuyant la Force conjointe et d'autres initiatives du G5 Sahel.

En adoptant la résolution 2391 (2017), le Conseil de sécurité exprime également son appui à la Force conjointe du G5 Sahel en encourageant la conclusion d'un accord technique entre l'ONU et le G5 Sahel, qui permettra de fournir un appui logistique immédiat moyennant remboursement. Nous tenons à remercier les membres du Conseil de leur coopération, en particulier la France, avec laquelle nous avons collaboré étroitement au cours de ces derniers mois. La créativité et le caractère innovant du texte de la résolution montrent ce qu'on peut faire lorsqu'on œuvre à des objectifs communs dans un esprit de coopération. L'appui de la communauté internationale aux populations des États membres du G5 Sahel et à la Force conjointe est indéniable et va croissant. Le G5 Sahel compte de nombreux partenaires dans ses efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les États-Unis ont promis 60 millions de dollars, s'associant ainsi à l'Union européenne, à la France, à l'Arabie saoudite et à d'autres États pour soutenir le G5 Sahel.

Nous pensons que ces exemples de soutien international élargi montrent la voie à suivre pour toute aide future à l'initiative du G5 Sahel. Nous estimons que le rôle d'appui de l'ONU devrait se limiter à l'accord technique favorisé par le Conseil, en dehors de la poursuite de la coordination et de l'assistance technique sur une base volontaire. Nous ne devons pas non plus oublier qu'il nous faut veiller à ce que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali dispose des soldats et des capacités dont elle a besoin pour réussir. Les capacités actuelles de la Mission en termes d'effectifs et de moyens opérationnels sont inacceptables. Elles ne lui permettent pas de s'acquitter pleinement de son propre mandat et l'empêcheront de fournir un appui à la Force conjointe comme prévu par la résolution 2391 (2017).

À plus long terme, le G5 Sahel doit faire mieux pour faciliter les opérations humanitaires et de développement afin de contribuer à la lutte contre l'extrémisme violent et de rétablir le contrôle de l'État. Pour être efficace, le G5 Sahel doit respecter les droits de l'homme, garantir la responsabilité de ses forces et consulter les communautés locales, tout en étant à l'écoute

de leurs préoccupations. Alors que la Force conjointe œuvrera à assurer la sécurité des civils dans le cadre de ses fonctions, un nombre croissant de partenaires du G5 Sahel l'aideront à parvenir à l'autosuffisance.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre nos débats sur l'amélioration de la Mission de maintien de la paix au Mali. Nous nous félicitons également de l'occasion qui nous est offerte de travailler avec les parties maliennes pour avancer dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et faire face aux défis qui subsistent dans le pays.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Avant tout, je voudrais exprimer, à l'instar des autres délégations, nos plus profondes condoléances au peuple et au Gouvernement frère de la République-Unie de Tanzanie à la suite des pertes en vies humaines qu'ont subies les soldats de la paix, alors qu'ils accomplissaient leur devoir pour maintenir la paix et la sécurité dans le pays frère de la République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité a adopté aujourd'hui la résolution 2391 (2017), la deuxième sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Cela démontre l'importance que le Conseil attache à cette question, étant donné le lien très clair qui existe entre la sécurité et la stabilité au Sahel et ses répercussions sur la paix et la stabilité dans les régions voisines, ainsi que sur la paix internationale. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, la Force conjointe du G5 Sahel, qui était au départ une initiative volontaire et ambitieuse lancée par les pays de la région, avec l'appui de l'Union africaine, et accueillie favorablement par le Conseil de sécurité, constitue la meilleure option à long terme. Elle joue également un rôle complémentaire aux côtés des forces françaises de l'opération Barkhane et de celles de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour rétablir la stabilité et lutter contre la criminalité transnationale et le terrorisme.

Deuxièmement, le rôle de la Force conjointe ne se limite pas aux frontières de ses États membres. Nous devons comprendre qu'il s'agit d'un des fronts les plus difficiles dans le cadre du combat que le monde mène aujourd'hui contre le terrorisme, un phénomène qui ne connaît ni frontières ni obstacles. Des bandes de voyous sont actifs dans le Sahel, en Libye, dans le bassin du lac Tchad et dans d'autres régions du monde, cherchant à mettre en place un lien qui les relie entre elles. Il est donc essentiel que la communauté internationale appuie les efforts et les sacrifices de la Force conjointe sur le plan militaire en mettant en place une série de mesures et de programmes visant à s'attaquer aux causes profondes de la crise qui sévit dans la région. À cet égard, nous réaffirmons notre appui à la revitalisation de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Troisièmement, l'adhésion de l'Égypte au consensus sur la résolution 2391 (2017) s'inscrit dans le cadre de notre soutien inconditionnel aux mesures prises par les États de la région dans leur propre intérêt. Cependant, nous tenons à exprimer notre déception devant l'incapacité du Conseil de répondre aux aspirations concernant la nature, la portée et les modalités de ce soutien de manière à ce que les besoins réels de la Force soient satisfaits en temps opportun et qu'elle puisse entamer son déploiement rapidement et de façon efficace.

Quatrièmement, il importe que le Secrétariat prenne toutes les mesures qui s'imposent, en coopération avec la MINUSMA, pour donner à la Force conjointe les moyens d'être en mesure de s'acquitter de son mandat et de garantir la sécurité de son personnel, et pour que la MINUSMA puisse employer ses ressources à fournir l'appui nécessaire à la Force conjointe comme le veut la résolution.

Enfin, l'Égypte estime qu'à l'avenir, le Conseil de sécurité devrait examiner périodiquement l'appui fourni à la Force conjointe, compte tenu de la responsabilité morale, politique et juridique que la Charte des Nations Unies lui confère, en prenant notamment les mesures requises pour maintenir la paix et la sécurité internationales, examiner ce qui a été fait et aller de l'avant en envoyant des messages de soutien moral. Il faut également réexaminer les besoins futurs afin de mettre en place de nouveaux mécanismes de mise en œuvre, notamment un financement durable et prévisible pour que la Force puisse agir comme prévu.

En conclusion, l'Égypte réaffirme qu'elle ne ménagera aucun effort pour appuyer les nations sœurs dans la région, à la fois au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au niveau bilatéral.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par condamner l'horrible attentat perpétré contre les soldats de la paix et les contingents du pays hôte dans la République démocratique du Congo hier et offrir mes sincères condoléances à la Tanzanie et à la République démocratique du Congo. Il est vraiment

choquant que les soldats de la paix soient ciblés de cette façon. Nos pensées vont aux familles et aux amis des victimes et des blessés, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Nous sommes ici aujourd'hui pour débattre des crises humanitaire et sécuritaire au Mali et dans la région du Sahel, qui continuent d'être pour nous une source de vive préoccupation et ont fait l'objet au Conseil de sécurité de nombreux examens par le passé. Les conflits continuent de dévaster la vie des habitants du Mali et du Sahel, et les organisations terroristes, notamment celles qui tirent profit de la criminalité transnationale organisée, persistent dans leurs menaces à la paix et la sécurité dans la région.

En juin, dans la résolution 2359 (2017), nous avons accueilli avec satisfaction le déploiement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) sur l'ensemble des territoires des pays du Groupe. Nous saluons les progrès rapides et efficaces qui ont été réalisés pour faire de cette force une réalité, que les membres ont eux-mêmes pu voir sur le terrain au début de l'année. Nous reconnaissons toutefois le rôle important que le soutien de la communauté internationale peut jouer pour renforcer la Force et faire en sorte qu'elle parvienne à sa pleine capacité.

Au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) accomplit un travail important et dangereux et est confrontée à des défis pressants. Mais là où les conflits et le terrorisme cherchent à nous diviser, il est juste que nous travaillions tous ensemble et nous entraidions quand nous le pouvons. C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution 2391 (2017). Elle définit un cadre clair pour le soutien de la communauté internationale à la Force conjointe du G5 Sahel, par l'entremise de la MINUSMA, et un mécanisme clair pour l'octroi de dons internationaux en appui à ce travail important. Nous nous félicitons des contributions déjà annoncées par les donateurs internationaux, ainsi que du rôle assumé par l'Union européenne pour garantir la répartition efficace de cet appui. Nous examinons en ce moment les domaines où nous pouvons apporter notre appui à titre prioritaire.

Nous exhortons les États du G5 Sahel à saisir l'occasion de ces offres de soutien pour donner à la Force conjointe sa pleine capacité aussi rapidement que possible. Nous encourageons aussi vivement les États à tirer parti des compétences techniques à leur disposition, ce qui pourrait contribuer à leurs efforts pour appliquer un cadre solide de respect des droits de l'homme. Nous félicitons le Secrétariat, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, pour ses efforts pour garantir une cohérence et une stratégie globale afin d'éviter que les activités des divers organismes de développement sur le terrain ne fassent double emploi. Tout progrès réalisé en matière de sécurité ne s'inscrira dans la durée que s'il est étayé par la prestation de services aux populations.

Enfin, nous appelons tous nos partenaires et amis maliens à redoubler d'efforts pour appliquer l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, un impératif dans la recherche d'une paix et d'une sécurité durables au Sahel.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons aux paroles de sympathie et de condoléances suite à la mort de Casques bleus tanzaniens en République démocratique du Congo. Nous exprimons nos condoléances aux familles et amis des ressortissants tanzaniens et congolais qui ont perdu la vie et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

La délégation russe a voté pour la résolution 2391 (2017), sur l'octroi d'une assistance technique et matérielle à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel en raison de l'importance que revêt l'assistance de la communauté internationale à cette alliance régionale. La Force conjointe, approuvée en vertu de la résolution 2359 (2017), fournit une réponse appropriée aux problèmes dans la région du Sahel conformément au principe selon lequel les problèmes de l'Afrique exigent des solutions africaines. Nous sommes convaincus que c'est la seule manière de parvenir à une paix durable sur le continent.

Nous pensons qu'il est important d'aider la Force conjointe, car cette dernière devra non seulement relever les défis de la lutte contre le terrorisme, mais s'employer également à éliminer les groupes criminels transfrontaliers qui alimentent le terrorisme. Nous nous félicitons du déploiement rapide de la Force conjointe sur le terrain et du fait qu'elle a effectué sa première opération. Nous encourageons une coopération accrue entre les participants à la Force conjointe pour ce qui est des futurs déploiements de contingents, conformément au calendrier convenu. Nous voudrions une fois de plus souligner que seuls les efforts véritablement coordonnés de tous les membres du groupe régional du Sahel, sans exception, peuvent aboutir à des résultats concrets.

Enfin, nous tenons à souligner qu'à l'ère de la mondialisation, le terrorisme a, lui aussi, acquis une envergure mondiale. Cette menace ne peut être éliminée que si on y oppose le front le plus large possible, ce que la Russie préconise depuis longtemps. Nous continuerons de fournir une assistance concrète aux populations du Sahel par les voies bilatérales.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi commencer par exprimer notre indignation face à l'attaque de la nuit dernière contre des Casques bleus des Nations Unies dans la République démocratique du Congo. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de toutes les victimes, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple tanzaniens. Cette attaque délibérée constitue un crime de guerre et doit être condamnée dans les termes les plus vigoureux. Ses auteurs doivent être traduits en justice. De fait, c'est un triste jour pour la famille des Nations Unies et pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Suède voté pour la résolution 2391 (2017), car les efforts en faveur de la paix, du développement et de la sécurité dans la région déployés par le Groupe de cinq pays du Sahel méritent notre plein appui. Pour parvenir à une paix et une stabilité durables dans la région du Sahel, notre objectif principal doit rester de remédier aux causes profondes de l'instabilité. Toute initiative en matière de sécurité dans la région doit donc s'inscrire dans une approche globale qui englobe notamment les questions de gouvernance et de développement. Ainsi, la Force conjointe doit faire partie d'un cadre politique plus large dont elle doit respecter les paramètres. La coordination avec la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et d'autres initiatives et partenaires régionaux, tels que l'Union africaine, sera d'une grande importance.

La résolution d'aujourd'hui indique en outre que l'appui des Nations Unies à la Force conjointe par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ne doit pas porter atteinte à la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat et de ses priorités stratégiques. À cet égard, nous attendons avec intérêt les rapports de suivi, comme le prévoit la résolution.

Les liens entre sécurité, droits de l'homme et développement ont été démontrés à maintes reprises. La résolution d'aujourd'hui appelle à la mise en place d'un cadre réglementaire solide qui assure le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et demande à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires d'en appuyer la mise en œuvre. C'est primordial pour que la lutte contre le terrorisme menée par la Force conjointe soit couronnée de succès, de même que le respect rigoureux de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. La Suède est disposée à contribuer à l'établissement du cadre règlementaire requis, en plus de l'appui que nous fournissons déjà à la Force par l'entremise de l'Union européenne.

Nous estimons que les appels répétés du Conseil de sécurité en faveur de l'appropriation régionale, nos attentes en ce qui concerne la Force et nos exigences en termes d'application du principe de responsabilité doivent s'accompagner de la fourniture des ressources et de l'appui correspondants. À cet égard, nous espérons aussi que le mécanisme par lequel l'Union européenne envisage de coordonner la fourniture des contributions volontaires à la Force conjointe et de veiller à ce que la MINUSMA soit pleinement remboursée, en étroite coordination avec les autres donateurs, garantira des flux de financement fiables et réguliers. Nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions sur cette question.

Pour terminer, je voudrais réitérer que la mise en œuvre intégrale et effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en veillant notamment à la participation des femmes, reste une priorité. L'Accord de paix est notre meilleure chance d'empêcher que l'instabilité continue de se propager et de construire une paix durable.

M. Cardi (Italie) : Je me joins à mes collègues pour exprimer les condoléances du Gouvernement italien suite au décès aujourd'hui de 14 Casques bleus en République démocratique du Congo, condoléances qui vont naturellement aux familles des victimes et au Gouvernement concerné.

L'Italie salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2391 (2017). Je voudrais tout d'abord remercier la délégation française de ses efforts qui ont permis au Conseil d'atteindre ce résultat très important.

Au fil de cette année passée dans cette salle, l'Italie a en de multiples occasions souligné que le Sahel était aujourd'hui une région confrontée à de graves défis en termes de développement et de sécurité, tels que le terrorisme, la traite d'êtres humains et autres formes de trafic et, naturellement, la criminalité transnationale, une situation complexe que le Conseil a pu constater directement lors de sa visite dans la région au mois d'octobre et qui a été abordée à l'occasion du débat

du 30 octobre dernier, organisé sous la présidence française (voir S/PV.8080). Au cours de notre présidence au mois de novembre, dans la continuité de la présidence française, nous n'avons pas manqué d'évoquer le lien qui existe entre les difficultés rencontrées au Sahel et l'instabilité en Méditerranée. Et nous espérons avoir pu ainsi contribuer au débat sur la région sahélienne, un débat qui, aujourd'hui, s'enrichit d'une nouvelle étape importante.

Les thèmes que l'Italie a toujours considérés comme prioritaires pour faire de la Force du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) un outil de paix et de stabilité au Sahel sont au nombre de quatre : premièrement, la coordination et la coopération entre la Force du G5 Sahel et les initiatives déjà en cours dans la région, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et les missions de l'Union européenne; deuxièmement, l'existence d'une stratégie politique claire, telle que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, pour aborder les problèmes multiformes de la région; troisièmement, l'exigence prioritaire que toute opération, qu'elle soit menée par la Force du G5 Sahel ou en appui à cette dernière, se déroule dans un cadre efficace de respect des droits de l'homme; et quatrièmement enfin, l'appui des Nations Unies aux opérations de paix africaines, sur les plans politique et financier. Ce sont ces quatre éléments que nous retrouvons dans le texte adopté aujourd'hui et qui sont à la base de notre soutien à la présente résolution. Et ce sont les quatre éléments que le Conseil a l'obligation de continuer à développer plus avant au cours des mois à venir.

Avec cette résolution, nous reconnaissons encore une fois les efforts des pays du G5 Sahel et nous encourageons la communauté internationale à soutenir leur engagement. L'Italie continuera de le faire aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral dans le cadre de son action à l'ONU, en coordination avec l'Union africaine et au sein de l'Union européenne. À ce propos, nous prenons acte du rôle que la résolution confie à l'Union européenne et sommes prêts à travailler pour que les discussions que nous allons mener à Bruxelles avec les autres pays membres au sujet des options disponibles répondent aux aspirations des pays de la région et des pays du G5 Sahel.

M. Zhang Dianbin (China) (*parle en chinois*) : La Chine exprime ses sincères condoléances aux familles endeuillées et aux Gouvernements tanzanien et congolais à la suite des lourdes pertes subies par le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) lors de l'attaque dont il a fait l'objet.

La situation qui prévaut actuellement dans la région du Sahel en matière de sécurité est extrêmement grave. Le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) a décidé de créer une force conjointe pour relever par lui même les défis à la sécurité régionale. Cela reflète l'autonomie, l'unité et la coopération des pays africains et représente une importante contribution à la paix et à la sécurité en Afrique et dans le monde entier. Dans le même temps, la Force du G5 Sahel est confrontée à des difficultés telles que le manque de ressources, de moyens technologiques et de matériel, et a besoin de l'appui de la communauté internationale.

La résolution 2391 (2017), que le Conseil vient d'adopter, facilitera l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale à la Force conjointe du G5 Sahel. C'est pourquoi la Chine a voté pour la résolution et demande au Conseil de sécurité de respecter pleinement et de faciliter le principe d'appropriation africaine en vue de trouver des solutions africaines, de soutenir les efforts des pays du Sahel pour maintenir la paix et la sécurité régionale, et d'encourager les Nations Unies et la communauté internationale à fournir à la Force conjointe du G5 Sahel l'appui dont elle a besoin, notamment en ressources financières.

La Chine est disposée à se joindre à la communauté internationale pour jouer un rôle constructif en vue d'instaurer la paix et la stabilité sur le continent africain et d'y réaliser le développement.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous exprimons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement tanzaniens et condamnons dans les termes les plus forts l'attaque qui a causé la mort de tant de Casques bleus tanzaniens de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et fait un plus grand nombre encore de blessés. Nos pensées vont aux familles qui ont perdu des êtres chers. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux 53 membres du personnel qui ont été blessés.

Nous saluons l'adoption à l'unanimité de la résolution 2391 (2017) en appui à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Nous remercions la France, délégation porte-plume, d'avoir facilité la négociation sur le projet de résolution, ainsi que de son

engagement de tous les instants en faveur de la Force. Il n'y a aucun doute que l'appui du Conseil et, en fait, de toute la communauté internationale, à la lutte menée par les pays du G5 Sahel contre le terrorisme et autres formes de criminalité transnationale organisée est fondamental. Le déploiement d'une force de 5 000 hommes concourra énormément à neutraliser les groupes terroristes armés et les réseaux criminels actifs dans la région, une force qui appuiera aussi les objectifs opérationnels de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, pays qui est l'épicentre des défis posés à la paix et à la sécurité dans la région.

Bien que la résolution n'ait pas été nécessairement à la hauteur de nos attentes, nous n'en apprécions pas moins l'esprit de compromis dont ont fait preuve les membres du Conseil, en particulier les États-Unis, afin de parvenir au consensus nécessaire, et nous espérons sincèrement que, sur la base d'une évaluation appropriée de la performance de la Force, le Conseil de sécurité pourra, en temps utile, fournir un appui accru.

L'adoption de la résolution ne pouvait être plus opportune et plus pertinente à la lumière de la prochaine conférence d'annonce de contributions pour soutenir les États du G5 Sahel qui doit avoir lieu à Bruxelles la semaine prochaine. Nous espérons que cette conférence permettra aux partenaires internationaux et régionaux de prendre des engagements en appui à la Force conjointe du G5 Sahel.

M. Seck (Sénégal) : Je joins ma voix à celle des autres collègues pour exprimer nos condoléances et notre sympathie aux autorités et au peuple de la République-Unie de Tanzanie pour la mort tragique de 14 Casques bleus tanzaniens, tombés en service en République démocratique du Congo.

Le Sénégal se félicite de l'adoption de la résolution 2391 (2017) sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et tient à remercier la France, qui en a porté la plume avec persévérance, ouverture et talent. La résolution 2391 (2017), que nous venons d'adopter à l'unanimité, constitue, à n'en point douter, un autre soutien de taille à la Force conjointe du G5 Sahel, dont le Conseil de sécurité saluait déjà la mise en place dans la résolution 2359 (2017). En effet, il faut le dire et le redire, la Force conjointe du G5 Sahel a courageusement pris sur elle de s'attaquer résolument à la manifestation régionale d'un fléau mondial, à savoir le terrorisme et l'extrémisme violent. L'engagement du G5 Sahel apparaît, aux yeux du Sénégal, comme un facilitateur des autres initiatives lancées pour et avec le Sahel. Le mécanisme de financement identifié et proposé dans la résolution 2391 (2017) est un pas décisif dans la bonne direction. À travers donc nos collègues, les Représentants permanents du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, ici présents, le Sénégal, par ma modeste voix, tient à redire toute son appréciation aux autorités des pays frères et voisins du G5 Sahel pour leur engagement courageux et salutaire dans la lutte contre les nombreux fléaux qui affligent la région du Sahel, tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les trafics en tous genres, y compris la traite des personnes. C'est un engagement dont ils ont d'ailleurs décidé de supporter en premier et sans attendre le coût humain, matériel et financier.

La première opération de la Force conjointe, menée récemment au niveau du fuseau Centre – l'opération Hawbi –, donne la pleine mesure de cette détermination des pays du G5 Sahel, mais aussi du niveau atteint déjà pour l'opérationnalisation de cette force. La communauté internationale a donc un devoir à la fois moral et politique d'aider la Force à atteindre ses pleines capacités, et ce, d'autant plus que la Force travaille en collaboration et en étroite coordination avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Pays de l'espace sahélo-saharien, lié par une communauté de destin avec ceux du G5 Sahel, avec lesquels il partage de longues frontières terrestres et maritimes, le Sénégal voudrait remercier tous ceux qui ont déjà fait des annonces. Mon pays en appelle à davantage de générosité et de solidarité agissante des partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans le cadre des mécanismes identifiés dans la résolution 2391 (2017), en particulier en répondant massivement et généreusement lors des conférences d'annonces de contributions prévues la semaine prochaine à Paris et à Bruxelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2391 (2017) par le Conseil. Je salue les efforts déployés par la France pour rassembler nos partenaires en vue du rétablissement de la paix et de la stabilité au Mali et dans la région du Sahel. Le Japon a appuyé cette résolution parce que nous sommes conscients que le Mali a besoin d'aide pour être en mesure d'appliquer rapidement les principales dispositions restantes de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il s'agit d'un moment critique pour le pays, et la résolution 2391 (2017) le reconnaît.

Cette résolution prévoit des arrangements innovants en ce qui concerne l'appui de l'ONU à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, au moyen d'un dispositif de financement coordonné par l'Union européenne. Le succès des efforts déployés par le G5 Sahel, notamment dans le cadre de cet arrangement, exige l'appui de la communauté internationale. Nous invitons nos partenaires internationaux à mobiliser des efforts à l'appui des pays du G5 Sahel en vue de la mise en œuvre de cette nouvelle résolution.

Pour terminer, je voudrais indiquer que le Japon estime qu'il importe au plus haut point de s'attaquer aux facteurs qui sont à l'origine de l'extrémisme violent au Sahel. On ne peut pas remédier aux conséquences et aux effets des activités des organisations terroristes opérant dans la région, notamment celles qui tirent profit de la criminalité transnationale organisée au Mali et au Sahel, au moyen d'une intervention axée uniquement sur la sécurité. Nous sommes fermement convaincus qu'il importe plus que jamais de prendre des mesures globales face à l'extrémisme violent au Sahel. Devant l'insécurité croissante dans le centre du Mali et dans les zones frontalières, contenir la violence ne suffit pas. Nous devons édifier une société résiliente et des institutions à même de garantir la sécurité humaine. Le Japon continuera d'œuvrer en étroite collaboration avec les États membres du G5 Sahel, l'ONU et nos partenaires internationaux afin d'avancer dans l'instauration de la sécurité et de la stabilité au Mali et au Sahel.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Je voudrais commencer par joindre la voix des membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) aux condamnations que le Conseil vient d'exprimer face à l'attaque lâche et barbare contre les Casques bleus au service de la paix en République démocratique du Congo. Nous présentons nos condoléances les plus émues aux Gouvernements frères du Congo et de la Tanzanie, et nous formulons des vœux de prompt rétablissement aux blessés.

Au nom des Ambassadeurs des États membres du G5 Sahel ici présents, je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, notre gratitude pour nous avoir donné l'occasion de participer à cette séance consacrée à l'adoption, en moins de six mois, de la deuxième résolution du Conseil de sécurité (résolution 2391 (2017)) sur la Force conjointe du G5 Sahel, qui, je le rappelle, est endossée par l'Union africaine. Monsieur le Président, les pays membres du G5 Sahel vous félicitent pour l'accession de votre beau pays, le Japon, à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous saisissons l'occasion pour saluer également le travail remarquable accompli par notre cher ami, l'Ambassadeur Sebastiano Cardi et sa délégation, durant la présidence italienne, le mois dernier. Avant d'aller plus loin, je voudrais également saisir cette occasion pour adresser nos chaleureuses félicitations aux membres non permanents du Conseil, dont le mandat s'achève à la fin de ce mois. Ils peuvent être fiers des contributions immenses que leurs pays respectifs ont apportées à la paix et à la sécurité internationales.

Je souhaite à présent transmettre aux membres du Conseil les remerciements renouvelés de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali et Président en exercice du G5 Sahel, au nom de ses pairs du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, pour cette décision importante qu'ils viennent de prendre à l'unanimité. Nous saluons l'adoption de la résolution 2391 (2017). En effet, cette résolution s'inscrit résolument dans une bonne dynamique de renforcement progressif du soutien international en faveur de la Force conjointe du G5 Sahel, même s'il est vrai que nous aurions souhaité obtenir un mandat beaucoup plus robuste et placé sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies; un soutien beaucoup plus large des Nations Unies en faveur de la Force, en termes logistiques, de moyens de communication, d'équipements et de réalisation d'infrastructures; l'extension de l'appui de la MINUSMA à l'ensemble des fuseaux de déploiement de la Force conjointe, les fuseaux Est, Ouest et Centre; ainsi qu'un financement prévisible et durable de la Force conjointe, y compris à travers les Nations Unies.

Cependant, nous ne désespérons pas. Nous sommes d'ailleurs très reconnaissants à chacun des membres du Conseil, pour les progrès déjà réalisés. Et nous nous inscrivons dans cette dynamique positive, avec l'espoir que nos attentes seront progressivement satisfaites dans le cadre des clauses de rendez-vous et d'examens périodiques, prévues par cette résolution 2391 (2017). J'adresse ici nos remerciements appuyés à la délégation française, sous la direction de notre cher ami l'Ambassadeur François Delattre, pour

avoir lancé et conduit les négociations sur ce texte que le Conseil vient d'adopter.

Au nom de nos dirigeants et de nos populations, j'exprime également notre gratitude infinie à tous les pays amis et à toutes les organisations internationales partenaires qui ont déjà fait des annonces de contributions pour la Force conjointe. Je fais ici une mention particulière à l'Arabie saoudite, aux États-Unis d'Amérique, à l'Union européenne, à la France, à l'Allemagne et au Danemark. J'en appelle également aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux à se mobiliser pour aider à l'opérationnalisation effective et rapide de cette force conjointe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mauritanie.

M. Ba (Mauritanie) : Je tiens à mon tour, au nom de la Mauritanie, à exprimer toutes nos condoléances aux familles des proches des Casques bleus tués en République démocratique du Congo et à tous ceux qui défendent les valeurs du maintien de la paix. C'est également l'occasion pour mon pays d'adresser ses remerciements aux plus hautes instances de l'ONU pour leur compassion et leur solidarité suite au décès d'un soldat mauritanien dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous remercions également la France, qui nous a exprimé sa solidarité et sa compassion.

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse au Conseil au nom de mon pays, en particulier du Président de la République, pour le remercier de l'intérêt tout particulier que l'ONU porte au Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui regroupe à leur initiative le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Il n'est pas de preuve plus éloquente de la manifestation de cet intérêt, en sus de la résolution 2359 (2017), que la visite effectuée en octobre dernier par les membres du Conseil de sécurité dans la région du G5 Sahel, notamment au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso, pour évaluer sur le terrain la nature de la menace terroriste et la faisabilité du Programme d'investissement prioritaire, et ce en perspective de soutenir à la fois l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel et les questions liées au développement dans cette région où la menace terroriste est persistante. Nous saluons les efforts des codirigeants de la mission, notamment la France, l'Italie et l'Éthiopie.

C'est donc pour moi l'occasion de réaffirmer la profonde reconnaissance de mon pays à l'ONU pour son engagement en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la région du Sahel. C'est également pour mon pays le lieu de saluer les efforts consentis par les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui se sont engagés à soutenir le G5 Sahel, notamment la France, pays ami dont nous saluons les efforts constants, considérables et exceptionnels, depuis toujours, en faveur de la paix et de la stabilité dans cette région. Nous ne saurions par ailleurs oublier les efforts de l'Union européenne, de l'Union africaine, des États-Unis d'Amérique et de l'alliance de l'Arabie saoudite, du Danemark et de l'Allemagne, tous engagés eux aussi à soutenir de manière agissante la Force conjointe du G5 Sahel.

Je réitère, aujourd'hui plus que jamais, l'attachement constant de mon pays à l'esprit et au principe fondateur du G5 Sahel, créé en février 2014, pour relever les défis de la paix, de la sécurité et du développement dans la région du Sahel et ailleurs, comme l'atteste sa participation aux opérations de maintien de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Comme le sait le Conseil, la Mauritanie a à la fois très tôt compris et su mesurer l'ampleur des défis de la menace terroriste dans la région. C'est pourquoi depuis 2008, elle a fait de la lutte contre l'extrémisme violent, le terrorisme, le trafic transfrontières de drogue et la traite transfrontières des personnes sa priorité à travers une stratégie nationale multidimensionnelle visant à lutter efficacement contre l'extrémisme violent, le trafic de drogue et la traite des personnes. Pour ce faire, forte de cet engagement incarné par les plus hautes autorités de mon pays, à savoir le Président de la République, S. E. M. Mohamed Ould Abdel Aziz, la Mauritanie, fermement attachée aux principes de la Force conjointe du G5 Sahel, rappelle aujourd'hui plus que jamais l'importance et le caractère essentiel des trois points ci-dessous pour une véritable opérationnalisation effective, efficace et efficiente de la Force conjointe du G5 Sahel.

Le premier point est la légalité internationale de la Force à travers une autorisation expresse du Conseil de sécurité, autrement dit un mandat faisant référence au Chapitre VII. Le deuxième point est le financement adéquat et pérenne, tel que planifié par les chefs d'état-major, à savoir 423 millions d'euros au départ et 115 millions d'euros par an pour la suite. Le troisième point concerne les offensives sur toute la bande sahélo-sahélienne.

Pour conclure mon propos, par ma voix, mon pays renouvelle ses remerciements au Conseil pour son intérêt, qui n'a d'égal que le consensus de tous les membres du Conseil pour que la Force conjointe du G5 Sahel devienne une réalité.

La séance est levée à 16 h 5.